Image not found or type unknown

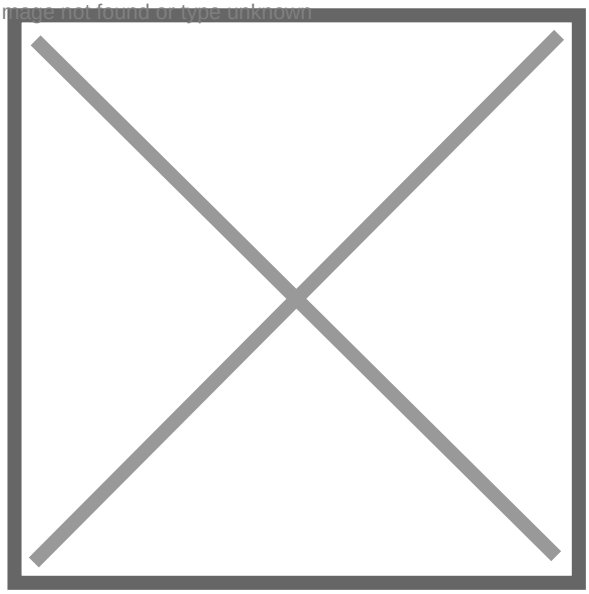

Demande de titre sejour a la prefecture

Par **adel29**, le **11/11/2008** à **13:23**

je sui en situation ireguliere,j avai fai un demande de titre de sejour avec promesse d embouche qui etai rejete de la part de la prefecture et qui donne automatiquement un demande de quitter le territoire,,et maintenant j ai l intention de faire un autre demande apres mon mariage avec une francaise privu pour le moi de janvier,,g peur qu il soi rejete aussi a cause de la demande de quitter le territoir,,j attend votre conseil,merci

Par **avocat droit public**, le **11/11/2008** à **16:57**

Vous pouvez vous marier en France même si vous êtes en situation irrégulière.

Néanmoins, dans votre cas, vous faites l'objet d'une obligation de quitter le territoire français et votre projet de mariage risque d'être compromis. Il sera en effet perçu comme dilatoire.

Il faudrait que vous contestiez l'obligation de quitter le territoire français auprès du tribunal administratif, de préférence par le biais d'un avocat. Vous avez un mois pour le faire.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

http://www.cabinet-halpern.com

Par **brima**, le **28/11/2008** à **14:32**

salu ,je suis un peu dans le meme cas que toi ;en fait ce qui menerve le plus jai plusieur possilite de regularisation
1 eremen , je suis malade et mes deux medecins mon fait des attestation spour aller demnder un titre de sejour en tan que etranger malade
2ieme ,ma copine frncaise est enceinte de quelques mois et on a prevu de se marier
3ieme jai un cdi et sur un domaine de la restauration
et sur chaquone de ses cas c reel ya aucune tricheries ,mais voila comme avan de faire toutes ses demarches jai un oqtf jai peur que la prefcture ne veille rien comprendre
la jai meme peur pour aller recuperer un dossier a la prefecture

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés